

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Nassera Zoubir
Date de la convocation des conseillers	24 septembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	24 septembre 2025



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BÉNYAHIA donne pouvoir Madame Nassera ZOUBIR,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Mise en vente de parcelles par la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1311-13

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'avis des Domaines en date du 12 septembre 2025 pour la parcelle cadastrée AP n°315 sise 71 Rue Jean Jaurès

Vu l'avis des Domaines en date du 05 Septembre 2025 pour la parcelle cadastrée AM n°459 sise 50 Rue du Général de Gaulle

Vu l'avis des Domaines en date du 02 Septembre 2025 pour la parcelle cadastrée AN n°185 sise 35 Avenue Montaigne

Vu l'avis des Domaines en date du 21 Octobre 2024 pour la parcelle cadastrée AO n°147 sise 14 Rue de la République

Vu l'avis des Domaines en date du 03 Avril 2025 pour la parcelle cadastrée AL n°167 sise 5 Rue du Général de Gaulle

Vu l'avis des Domaines en date du 01 Septembre 2025 pour la parcelle cadastrée AS n°8 sise 115 Allée des Glycines

Vu l'avis des Domaines en date du 08 septembre 2025 pour la parcelle cadastrée AS n°74 sise 11 Allée des Clochettes

Vu l'avis des Domaines en date du 14 Octobre 2024 pour la parcelle cadastrée AP n°196 sise 2 Rue Descartes

Considérant que les parcelles cadastrées section AP n°315, AM n°459, AN n°185, AO n°147, AL n°167, AP n°196, AS n°8 & As n°74 sont des propriétés communales privées clôturées et sans affectation,

Considérant que les parcelles non bâties citées, ci-dessous, dépendent du domaine privé de la Commune,

Section et n°	Nature	Superficie de la parcelle en m ²	Rue
AP n°315	Terrain à bâtir comprenant des démolitions	536 m ²	71 Rue Jean Jaurès
AM n°459	Maison d'habitation	275 m ²	50 Rue du Général de Gaulle
AN n°185	Terrain à bâtir comprenant des démolitions	465 m ²	35 Avenue Montaigne
AO n°147	Appartement en copropriété à réhabiliter	530 m ²	14 Rue de la République
AL n°167	Local commercial et 2 logements à réhabiliter	752 m ²	5 Rue du Général de Gaulle
AS n°8	Terrain à bâtir	475 m ²	115 Allée des Glycines
AS n°74	Terrain à bâtir	655 m ²	11 Allée des Clochettes
AP n°196	Terrain à bâtir	380 m ²	2 Rue Descartes

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme et aux actions sociales

DELIBERE

Article 1^{er}

DECIDE de mettre en vente les parcelles cadastrées ci-dessus à la valeur de l'avis du Domaine, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur,

Il est précisé :

- que la Commune détient ces terrains dans son patrimoine sans les avoir acquis ou aménagés en vue de les revendre,
- que ces aliénations relèvent du seul exercice de la propriété par la Commune, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif,
- que les aliénations sont donc réalisées hors du cadre économique,
- et qu'en conséquence les prix de vente ne seront pas soumis à la TVA.

Article 2

DESIGNE Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire, et lui donne tous pouvoirs à l'effet de mettre en vente, réaliser toutes les publications et formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en vente des parcelles AP n°315 sise 71 Rue Jean Jaurès, AM n°459 sise 50 Rue du Général de Gaulle, AN n°185 sise 35 Avenue Montaigne, AO n°147 sise 14 Rue de la République, AL n°167 sise 5 Rue du Général de Gaulle, AS n°8 sis 115 Allée des Glycines, AS n°74 sis 11 Allée des Clochettes & AP n°196 sis 2 Rue Descartes.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité

ADOPTÉ après le vote suivant :

33 votants dont 8 pouvoirs

26 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)

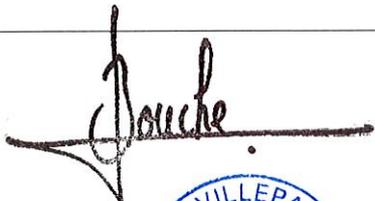
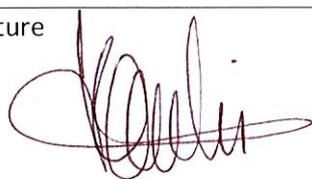
6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Nassera ZOUBIR Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251003-25_11274-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025